



2011 RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

LE RAPPORT ANNUEL
DE LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Un message du conseil d'administration de la FADG | 4 |
| Carte géographique des pensionnats | 5 |
| Témoignage et réconciliation | 6 |
| Site Web de la FADG | 7 |
| Principes guidant la préparation des rapports annuels | 8 |
| Énoncés de notre vision, mission et valeurs | 9 |
| Questions fréquemment posées | 10 |
| Structure et responsabilité de la FADG | 12 |
| Jalons historiques de la FADG | 13 |
| Remédier aux répercussions du régime des pensionnats | 15 |
| Contexte de la guérison | 17 |
| Obligations juridiques | 18 |
| Nos Efforts de Recherche Internationalement Reconnus | 20 |
| État Financier Ponctuel 2011 | 21 |
| Établissement par catégories des projets | 22 |
| Biographies des membres du conseil d'administration | 23 |
| Conseil d'administration– fonctions | 32 |
| Directeur général | 33 |
| Communications | 34 |
| Opérations | 36 |
| Recherche | 38 |
| États financiers | 43 |
| Rapports des vérificateurs aux directeurs | 44 |
| Bilan | 46 |
| État des résultats d'exploitation | 47 |
| État de l'évolution des apports reportés | 48 |
| État des flux de trésorerie | 49 |
| Notes afférentes aux états financiers | 50 |
| Échéancier des engagements liés aux projets et les dépenses | 58 |
| État de la rémunération | 59 |
| Wolfcrest Capital Advisors Inc. | 60 |



UN MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FADG

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport annuel 2011 de la Fondation autochtone de guérison.

Nous sommes bel et bien entrés dans la phase de réduction progressive des activités de l'organisation, ayant été avisés par le gouvernement du Canada qu'aucune autre allocation de fonds ne serait accordée à la FADG. Toutefois, nous assurons la continuité relativement à la bonne marche et au soutien des douze centres de guérison régionaux que nous financions jusqu'en mars 2013. La Fondation autochtone de guérison veillera également à la diffusion de ses ouvrages de recherche, le dernier étant le troisième volume final de la série consacrée au thème de la réconciliation. Cette dernière publication s'intitule (en version française) *Cultiver le Canada : la réconciliation sous l'éclairage de la diversité culturelle*. Visant à laisser ce document en héritage, la FADG l'a conçu pour faire évoluer le débat collectif et inclusif sur la relation entre les nouveaux Canadiens et les Autochtones.

Les membres du conseil d'administration font un retour sur les treize années de l'existence de la FADG en éprouvant un mélange de sentiments de fierté, de tristesse et de satisfaction. De nombreuses transformations et réalisations se sont produites du fil des ans dans les communautés. Cela dit, nous sommes conscients que bien des changements restent encore à faire et, en nous tournant vers l'avenir, nous savons bien que l'effort de guérison vient à peine de commencer. D'ores et déjà, beaucoup de membres du personnel et de bénévoles des projets financés par la FADG ont trouvé par nécessité un autre emploi et, dans certains cas, sont allés dans une autre communauté. Malgré cela, le cheminement de guérison se poursuit. La résilience et la force, le dynamisme, des collectivités autochtones résident essentiellement en leurs membres, et toutes ces personnes étaient là bien avant que la Fondation ne s'établisse. Elles assureront la continuité des efforts de guérison après la disparition de la Fondation.

Nous espérons que vous trouverez utile ce rapport annuel. Le personnel et le conseil d'administration de la



Fondation autochtone de guérison veut souligner à la fois la force et le courage des Survivants et l'œuvre accomplie par des centaines de personnes engagées dans la guérison de nos communautés.

N'hésitez pas à prendre contact avec le bureau et à nous communiquer vos questions, vos préoccupations et vos commentaires. Aussi longtemps que nous serons en poste, les portes resteront ouvertes et quelqu'un sera là pour répondre à vos appels. Notre message est bien simple : la guérison doit se poursuivre. Partout au pays, il y a des exemples positifs démontrant ce que les communautés peuvent réaliser. Ces résultats représentent non seulement un symbole d'espoir, mais bien des espoirs qui se sont concrétisés. C'est donc à ces personnes à valeur d'exemple, de même qu'à toutes celles n'ayant pas encore entrepris leur démarche de guérison, que nous dédions ce rapport.

Dans l'esprit de la guérison et de la solidarité,
- Les membres du conseil d'administration de la FADG.



CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PENSIONNATS



Sources : Musée McCord; Centre de recherche historique et de recherche sur les revendications, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des soeurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie.



TÉMOIGNAGE ET RÉCONCILIATION

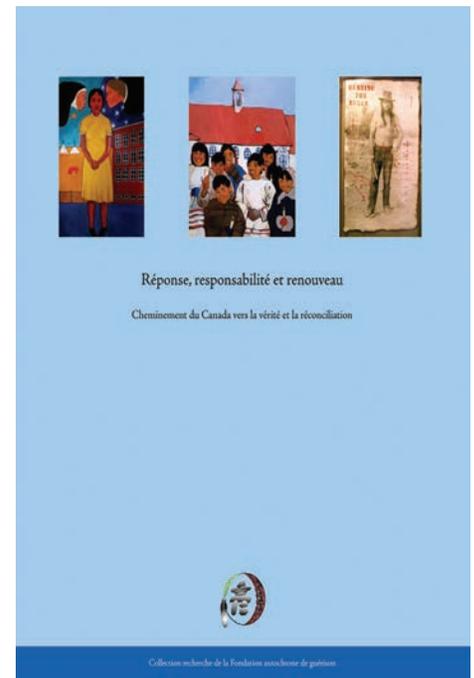
Au début de 2011, la Fondation autochtone de guérison a publié le troisième et dernier volume de la série portant sur la vérité et la réconciliation. Faisant partie de cette série, le tome un s'intitule De la vérité à la réconciliation – Transformer l'héritage des pensionnats, le tome deux a pour titre Réponse, responsabilité et renouveau – Cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation et le troisième tome, Cultiver le Canada : la réconciliation sous l'éclairage de la diversité culturelle. Le but de ces ouvrages est de faire évoluer le dialogue qui, de l'avis de la FADG, doit être aussi diversifié, représentatif et inclusif que possible.



De la vérité à la réconciliation
Transformer l'héritage des pensionnats



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison



SUR NOTRE SITE WEB

En consultant notre site Web www.ahf.ca, c'est le moyen le plus pratique d'avoir accès aux ressources les plus récentes de la FADG : informations, annonces et publications. Vous y trouverez des renseignements sur le financement et des descriptions de projets, des études ou travaux de recherche, les biographies des membres du conseil d'administration, des allocutions/exposés ou conférences, des rapports annuels, des documents importants, des questions fréquemment posées, des ressources sur les pensionnats, des téléchargeables, et bien d'avantage.



The screenshot shows the homepage of the Fondation autochtone de guérison. At the top, there is a blue header with the organization's logo and name. Below the header is a navigation menu with links: Annonces, Renseignements, Projets financés, Publications, Liens, Babillard, Écrivez-nous, and Questions F.P. The main banner features a landscape with green trees and a blue sky, with the text "Apprendre du Passé, Regarder vers le Futur." Below the banner, the page is divided into sections: "BIENVENUE" with a welcome message, "ANNONCES" with two press releases. Each press release includes a PDF icon and a link to download the document.

Fondation autochtone de guérison

Annonces Renseignements Projets financés Publications Liens Babillard Écrivez-nous Questions F.P.

Apprendre du Passé,
Regarder vers le Futur.

BIENVENUE

Bienvenue sur le site de la Fondation autochtone de guérison. Veuillez prendre note que, en ce moment, la Fondation autochtone de guérison a engagé les fonds disponibles pour subventions aux projets et par conséquent se trouve dans l'incapacité de recevoir de nouvelles demandes pour l'octroi de fonds pour de nouveaux projets.

ANNONCES

» Pour les nouvelles les plus récentes concernant les Excuses relatives aux pensionnats indiens, veuillez cliquer sur le lien [ici](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le 21 mars 2011
Aujourd'hui la Fondation autochtone de guérison annonce la parution du troisième et dernier tome de la série de livres à la réconciliation. Réconciliation sous l'éclairage de la diversité culturelle : Cultiver le Canada dans son présent et son futur présente les écrits d'essayistes canadiens de l'extérieur des sociétés traditionnelles de pionniers venus de Grande-Bretagne et de France. Le président de la Fondation autochtone de guérison, M. Georges Erasmus, estime que cette approche très diversifiée, inclusive, permettra de mobiliser des Canadiens venant de nombreux milieux socioculturels différents et de circonstances diverses et les amènera à s'engager dans le débat actuel sur la réconciliation.

» S.V.P. [télécharger](#) un dossier de PDF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le 31 mars 2010
La Fondation autochtone de guérison rend public son document – [Paiement d'expérience commune, ou l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, et guérison : une étude qualitative exploratoire sur les bénéficiaires.](#)

» [S.V.P. téléchargez un dossier de PDF](#)



PRINCIPES GUIDANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS ANNUELS



Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

1. stratégies et contexte clairs;
2. attentes raisonnables en matière de rendement;
3. réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
4. information présentée sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de broser

un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure :

« [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG, Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.



ÉNONCÉ DE NOTRE VISION, MISSION ET VALEURS



La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer, et elle a été investie d'un mandat pouvant être étendu jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Notre vision englobe toutes les personnes touchées par les répercussions des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis dans les pensionnats indiens qui ont confronté de manière globale et significative le traumatisme non résolu, qui ont rompu le cycle intergénérationnel de la violence, qui ont scellé une réconciliation avec l'ensemble de leurs relations et qui ont développé leurs capacités en tant que personne, famille, communauté, nation et peuple pour assurer leur mieux-être.

Notre mission est de fournir des ressources

favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison aidant les Autochtones et leurs collectivités à s'aider eux-mêmes, fournissant les ressources pour mettre en oeuvre des initiatives de guérison, favorisant une plus grande sensibilisation aux questions et aux besoins relatifs à la guérison, suscitant et cultivant chez le grand public un climat d'un grand soutien. Nous aidons les Survivants à partager la vérité sur leurs expériences vécues au pensionnat et à se faire entendre. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique. Notre but est de favoriser, de renforcer et de soutenir des conditions propices à la guérison, à la réconciliation et à l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations directes ou indirectes d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force, la détermination et la résilience des peuples autochtones.



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

» La Fondation autochtone de guérison — Comment la définit-on?

Établie le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG), dont les bureaux sont situés à Ottawa, est une société nationale sans but lucratif; la FADG est gérée par des Autochtones. Une subvention unique de 350 millions de dollars lui a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. La Fondation a été investie d'un mandat d'une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, dans le but d'encourager et d'appuyer à l'aide de subventions et de recherche des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones; celles-ci visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles.

» Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

Par suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu'étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d'aujourd'hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, ce qui comprend sans toutefois en exclure d'autres :

- * la violence latérale
- * le suicide
- * la dépression
- * la pauvreté
- * l'alcoolisme
- * le manque de compétences parentales
- * l'effritement ou l'élimination des cultures et des langues
- * le manque de capacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d'avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

» Du financement peut-il encore être obtenu?

Non. Toutes les ressources financières dont nous disposons ont été entièrement engagées par le conseil d'administration de la FADG sous forme de subventions pour des projets de guérison communautaires. Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne ou en communiquant avec notre bureau.

» Qu'est-ce que l'« Accord de règlement »?

L'Accord (ou Convention) de règlement final relatif aux pensionnats indiens est une entente globale de règlement conclue entre le gouvernement du Canada, les Églises, les avocats représentant les Survivants et l'Assemblée des Premières nations. Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune au profit de tous les anciens élèves des pensionnats admissibles, un fonds de soutien à la guérison, de même que de l'appui financier consacré à des activités commémoratives et à l'établissement de la Commission de témoignage et réconciliation.

Pour obtenir des détails, consultez le règlement concernant les pensionnats indiens ou communiquez par téléphone au 1-866-879-4913.

Prière de noter qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada. L'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (c.-à-d. le Paiement d'expérience commune, les initiatives de commémoration et la Commission de témoignage et réconciliation — consultez http://residentialschoolsettlement.ca/english_index.html) n'est pas un programme de la Fondation autochtone de guérison.

» La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Oui. Le mandat de la Fondation autochtone de guérison expire en septembre 2012. Le gouvernement a indiqué qu'il n'y aura pas de fonds additionnels attribués à la Fondation autochtone de guérison. Découlant de cette décision, 135 projets ne reçoivent plus de fonds de la FADG depuis le 1^{er} avril 2010 et beaucoup d'entre eux ont dû prendre fin. Toutefois, à partir de maintenant jusqu'à la fin de notre mandat,



nous continuerons à appuyer financièrement douze centres de guérison régionaux et nous publierons les travaux de recherche; de plus, nous remplirons nos obligations contractées en tant qu'organisation, telles qu'indiquées dans notre stratégie de réduction progressive des activités (consultez le Plan directeur de la FADG 2010).

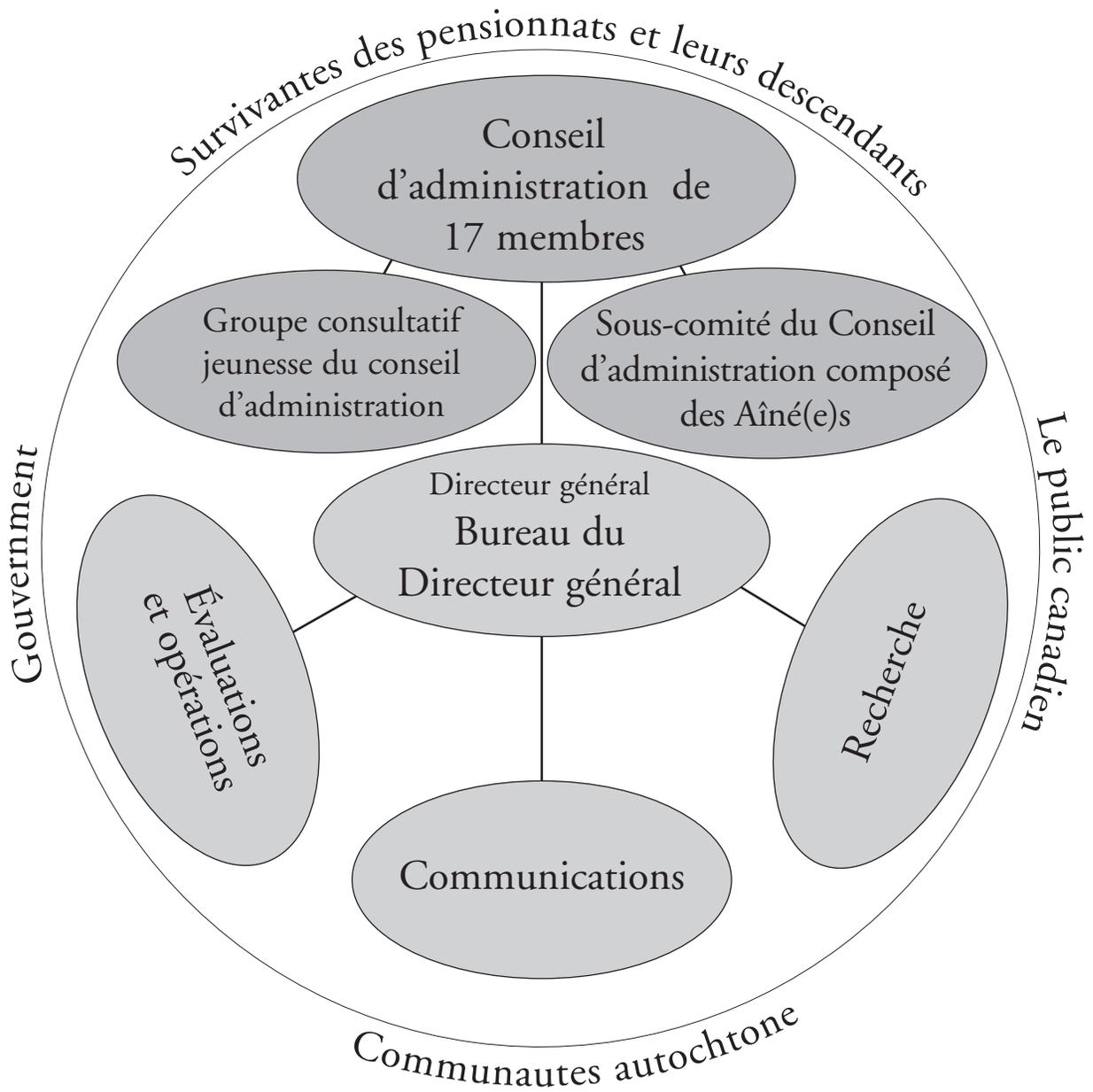
» De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 Albert Street
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Sans frais : 1-888-725-8886
À Ottawa : (613) 237-4441
Télécopieur : (613) 237-4442
Internet : <http://www.ahf.ca>



STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ DE LA FADG



JALONS HISTORIQUES DE LA FADG DANS LE CADRE DU CHEMINEMENT DE LA GUÉRISON

Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Viola Robinson et Paul Chartrand ayant siégé à titre de commissaires de la CRPA ont été par la suite nommés membres du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison. La Commission (CRPA) a été dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada. La Commission a tenu des audiences dans tout le pays et elle a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans les pensionnats.

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 M\$ pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé

Healing Strategy: Principles and Proposed Approach a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, dont l'établissement d'un conseil d'administration fondateur formé de personnalités autochtones a été l'aboutissement. Au cours de trois mois très chargés mais fructueux, les membres du conseil d'administration fondateur provisoire ont rédigé le document sur la constitution en société – et de ce fait, ils ont établi une organisation à but non lucratif permettant d'assurer l'allocation du fonds de 350 millions de dollars et de négocier un accord de financement.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a réuni les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées pendant deux jours afin de les informer des derniers développements concernant la stratégie et les fonds de guérison. Le conseil intérimaire a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

Le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones. La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé des pourparlers avec le gouvernement du Canada au sujet de la possibilité d'améliorer sa capacité en prolongeant la durée de son



mandat et en examinant les contraintes imposées dans le cadre des investissements du fonds.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille des valeurs mobilières de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options en matière de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 M\$, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment.

À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué de deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de la FADG en ce qui avait trait à l'engagement de ses fonds. Le conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.

À l'exception des demandes de fonds des Inuits et des demandes de fonds pour les Centres de guérison, la date limite du dépôt des propositions à la Fondation a été fixée au 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant l'échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à cette phase de son mandat de 11 ans.

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 M\$ à l'endroit de la Fondation autochtone de

guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets en cours. Le mandat et l'échéance de la FADG sont restés inchangés.

Le 10 mai 2006, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a obtenu l'approbation du Cabinet. Faisant partie intégrante de cet Accord de règlement, un engagement de 125 millions de dollars a été conclu en faveur de la Fondation autochtone de guérison. Pour obtenir plus d'information concernant ce financement, prière de vous reporter à la section sur les Questions fréquemment posées à la page 28.

Le 22 mars 2007, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a été approuvé officiellement dans son intégralité par les neuf tribunaux provinciaux et territoriaux touchés. Cette attribution de fonds dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens de 2007 a permis à la Fondation autochtone de guérison de prolonger 134 ententes de contribution jusqu'au 31 mars 2010. Quant au financement du réseau composé de 12 centres de guérison régionaux, il sera continué jusqu'en 2011 (prolongement jusqu'en 2012).

Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a prononcé une déclaration d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens le mercredi 11 juin 2008 à 15 h. Le 4 mars 2010, le ministre des Finances Canada Jim Flaherty annonce un investissement de 199 millions de dollars dans son budget fédéral 2010 afin de satisfaire aux besoins de financement à l'appui de l'accord de règlement conclu avec les anciens élèves du régime des pensionnats indiens, des besoins dépassant les prévisions initiales. Ce montant a été attribué au fonds du gouvernement du Canada pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et à Santé Canada. Il n'y a eu aucun engagement de fonds prévu au budget 2010 pour la Fondation autochtone de guérison.

Le 31 mars 2010, la Fondation autochtone de guérison a cessé de soutenir financièrement 134 projets de guérison communautaire.



REMÉDIER AUX RÉPERCUSSIONS DU RÉGIME DES PENSIONNATS

Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne. Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie d'élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée, ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la négligence. Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante sous le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les auteurs de violence ou les agresseurs ou améliorer les conditions de vie. Beaucoup ont transmis à leurs enfants les comportements violents qu'ils avaient eux-mêmes subis, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens.

Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les Églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres

excuses et déclarations ont suivi – de la part des missionnaires Oblats de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994. À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final.

Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones sous le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période d'efforts consacrés à chercher des solutions au traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats, ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions ou dialogues exploratoires aux quatre coins du pays avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au



nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré des Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA), afin de canaliser les ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.

Le 30 mai 2006, le gouvernement du Canada a officiellement approuvé l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et il a annoncé le Programme de paiement anticipé au profit des anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations, le 30 mai 2005.

Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a prononcé une déclaration d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens le mercredi 11 juin 2008 à 15 h.

Le 8 juillet 2009, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a fourni des détails concernant l'Initiative de commémoration de l'ARRPI (ou CRRPI). Cette initiative est une des composantes de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens mise de l'avant pour offrir la possibilité aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés de :

- rendre hommage
- rendre honneur
- informer
- se rappeler
- commémorer ou reconnaître l'importance de leur vécu
- prendre acte des répercussions systémiques du régime des pensionnats

Le 23 septembre 2009, Affaires indiennes et du Nord Canada a établi le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI) dans le but de promouvoir des partenariats entre AINC et les collectivités autochtones.

Le 23 décembre 2009, la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) a dévoilé la date du premier événement national de la CTR qui aura lieu à Winnipeg, Manitoba, le 15 juin 2010.

Le gouvernement du Canada a établi et rendu public la date limite des demandes du Paiement d'expérience commune (PEC), soit le 19 septembre 2011, de même que la date limite des demandes du Processus d'évaluation indépendant fixée au 19 septembre 2012.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens en consultant le site Web suivant :

<http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>

ou en téléphonant à 1-866-879-4913. Dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, le gouvernement du Canada a établi la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) dont le début des travaux était prévu pour le 1er juin 2008.

La Commission de témoignage et réconciliation (CTR) est un organisme officiel, indépendant, à qui un mandat d'une durée de cinq ans a été conféré. La CTR a pour but d'offrir aux anciens élèves, ainsi qu'à toute personne touchée par les séquelles du régime des pensionnats indiens, la possibilité de faire part, soit par des déclarations ou par de l'information utile à la manifestation de la vérité, de leur expérience personnelle en toute sécurité et dans un contexte adapté à la réalité culturelle. Les anciens élèves de premières nations, métis et inuits, leurs familles, leurs communautés, les Églises, les anciens employés des pensionnats, ainsi que des représentants du gouvernement et d'autres Canadiens, sont invités à participer.

La CTR aura pour objectif de rechercher, documenter, étudier les conditions ayant provoqué les effets ou séquelles qu'ont laissés les pensionnats et donnera aux personnes participantes la possibilité de raconter leur histoire qui est partie intégrante de l'histoire canadienne encore inconnue ou méconnue par la grande majorité des Canadiens. Pour plus de renseignements, consultez : <http://www.trc-cvr.ca/>



CONTEXTE DE LA GUÉRISON



En établissant deux initiatives distinctes – la Fondation autochtone de guérison et le Paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens — le gouvernement du Canada a pris des mesures pour mettre fin aux séquelles persistantes et destructrices du régime des pensionnats indiens, notamment la violence latérale, le suicide, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque de compétences parentales, la dégradation ou l'élimination des cultures et des langues et l'incapacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé.

Le Paiement d'expérience commune permet d'octroyer directement à tous les anciens élèves des pensionnats une compensation. Essentiellement, le but visé est d'éviter des décennies d'affrontement juridique et de mettre de l'avant un règlement symbolique, à l'amiable et rapide. Il est important de reconnaître que ces deux initiatives, des mesures de soutien à la guérison et l'octroi d'une compensation, visent la résolution de problématiques différentes.

Bien qu'il y ait des relations de complémentarité entre ces deux dimensions, la démarche de guérison ne constitue pas une mesure de compensation, de même que la compensation n'est pas un moyen de guérison. Comme le gouvernement le reconnaît, les programmes de guérison ne permettent pas de s'acquitter de responsabilités légales, tout comme une

compensation financière pour une victime ne permet pas de guérir les séquelles physiologiques et psychologiques qu'ont laissées les souffrances endurées.

L'engagement du gouvernement à verser un Paiement d'expérience commune aux anciens élèves des pensionnats peut donner lieu à un règlement plus rapide concernant les demandes de compensation. Comme la Commission du droit du Canada l'a souligné dans son rapport *Restoring Dignity* (mars 2000), la compensation n'est qu'un des moyens de réparation qui, en soi, n'a pas nécessairement pour effet la guérison et la réconciliation; alors que la compensation est versée aux Survivants, il faudrait que ceux-ci puissent la recevoir dans un environnement de guérison. Des réseaux de soutien communautaire devraient être établis et appuyés afin de maximiser les retombées positives possibles de l'attribution du Paiement d'expérience commune tout en minimisant la possibilité d'effets négatifs.

Même si nous avons engagé les fonds dont nous disposons et nous sommes dans l'impossibilité d'accepter de nouvelles propositions dans un avenir assez rapproché, nous continuons à transmettre le message que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources établies sur une longue période. La démarche de guérison vient
peine de commencer.



OBLIGATIONS JURIDIQUES

Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au régime des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison. Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones

affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté, ne seront pas financés par la Fondation.

La Fondation ne finance pas :

le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement

les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats

les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/ remanier un programme, le mettre en oeuvre et l'évaluer avec efficacité





Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

Critères obligatoires

1. Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.
2. Démontrer que le projet bénéficie d'appui. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.
3. Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura

lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

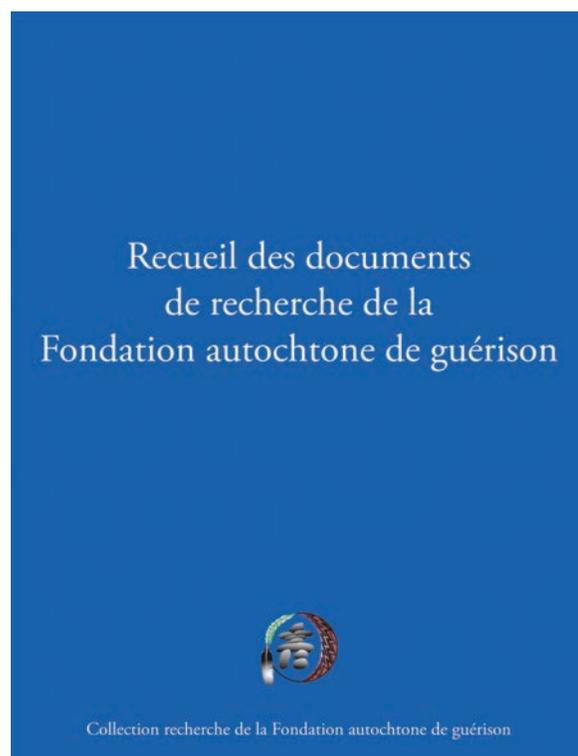
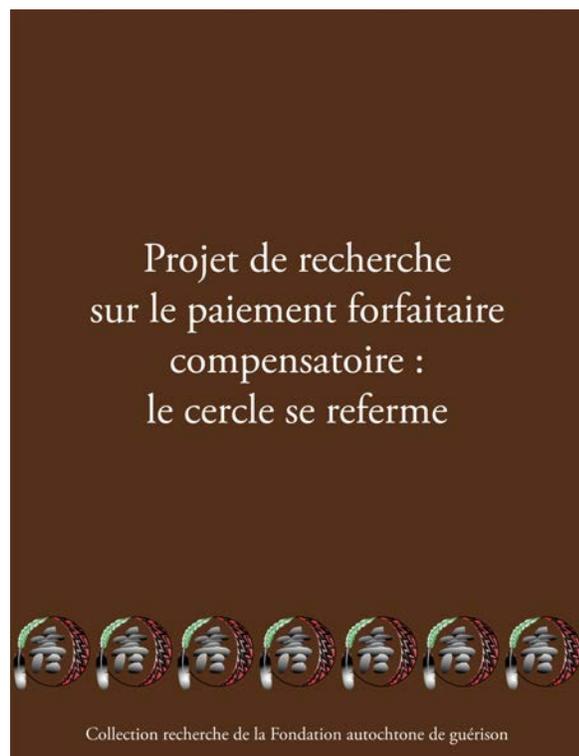
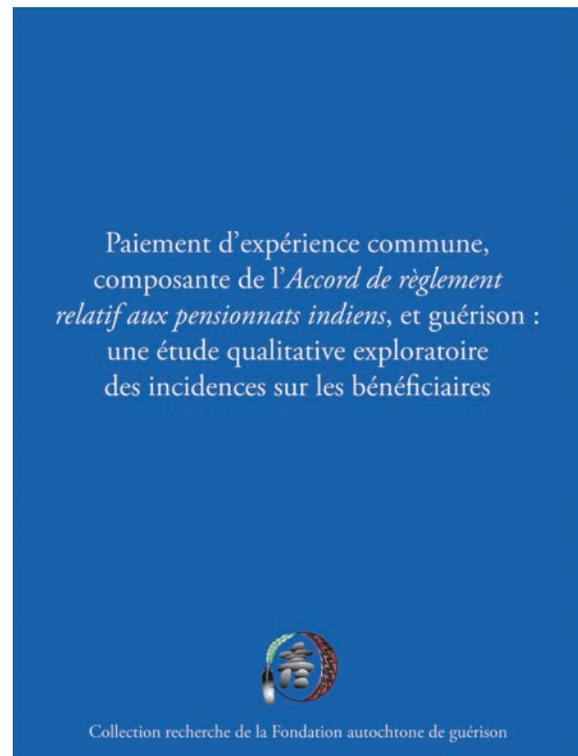
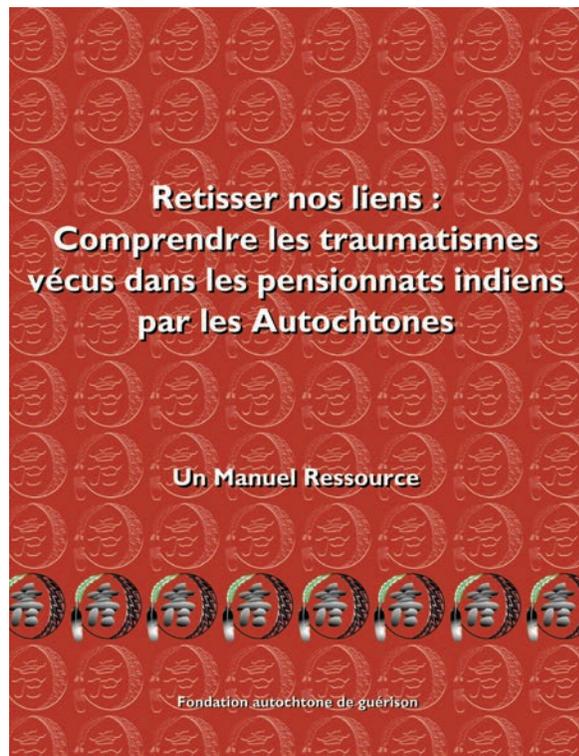
4. Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin; le budget proposé correspond aux dépenses prévues du projet.



NOS EFFORTS DE RECHERCHE INTERNATIONALEMENT RECONNUS

La FADG a produit des douzaines d'ouvrages de recherche consacrés à la guérison et à la réconciliation. Vous pouvez les obtenir gratuitement. Consultez le site Web ou communiquez avec nous pour de plus amples renseignements.



ÉTAT FINANCIER PONCTUEL 2011

Revenus

Subvention du gouvernement du Canada · 515 millions \$

Total des intérêts générés · 106 843 476 \$

Total du Fonds · 621 843 476 \$

Dépenses

Total des engagements financiers aux projets · 521 536 318 \$

Coût de l'administration de la FADG à ce jour · 83 796 058 \$ ⁽¹⁾

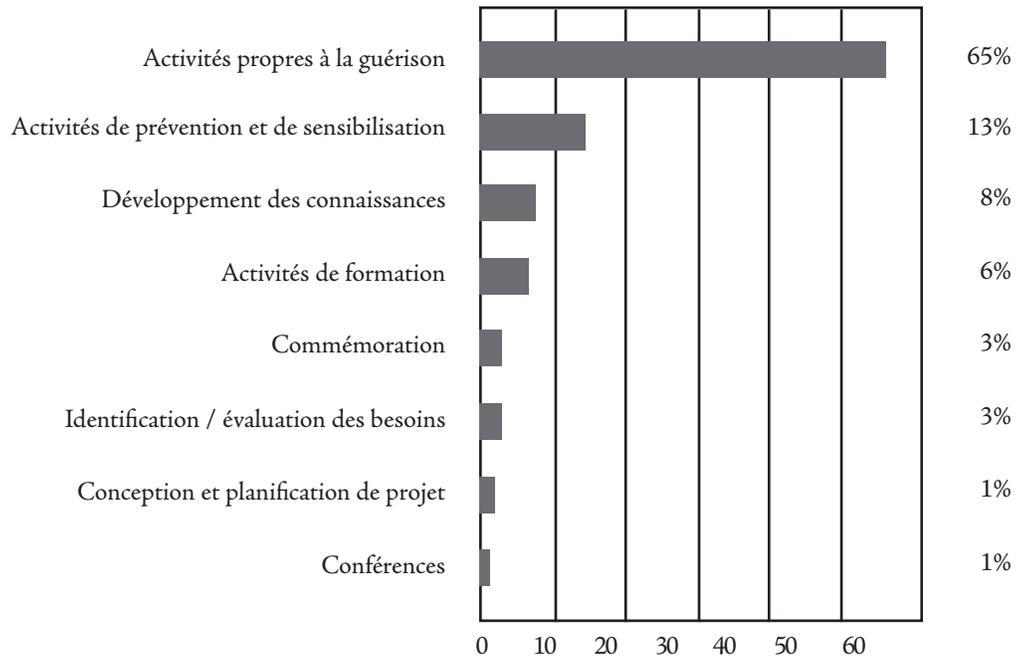
Total des dépenses / engagements · 605 332 376 \$ ⁽²⁾

(1) Représente environ 13 % du total du fonds (y compris la recherche).

(2) Représente environ 97 % du total du fonds (621 843 476 \$).



ÉTABLISSEMENT PAR CATÉGORIES DES PROJETS



* Le calcul indiqué dans chaque catégorie de projet ci-dessus correspond au pourcentage établi en fonction du montant total des subventions obtenues de juin 1999 (au moment où la première a été annoncée) au 31 mars 2010.



BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aîné(e)s

Nora Cummings



Madame Cummings est née à Saskatoon où elle y a grandi. Fondatrice de la Saskatchewan Native Women's Association (Association des femmes autochtones de la Saskatchewan) (en 1971), elle a participé à la création de bon nombre d'organisations, dont la Saskatoon Métis Society Local #11 et la Native

Women's Association of Canada (Association des femmes autochtones du Canada), (comme membre fondateur du Conseil d'administration). Elle a déjà siégé au conseil d'administration de la Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre et elle a été présidente de la Metis Nation - Saskatchewan Election Commission. Parmi les nombreux prix et distinctions, elle a reçu le Prix Guy Bouvier pour l'ensemble de ses réalisations, la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine Elizabeth II (en 2002) et le Prix Blue Lantern (Héritage /Culture) en 2003. En décembre 1993, Nora Cummings prête le serment d'allégeance et devient sénatrice au Metis Nation Saskatchewan Senate, où elle siège encore aujourd'hui.



Helen Joyce Gruben

Helen Joyce Gruben (née Inglangasuk) est venue au monde le 28 octobre 1930 à Lennie Inglangasuk et Sarah Kyikavichik à Napoyak Channel, situé à quelques milles d'Aklavik, T.N.-O.

Helen a fréquenté le Aklavik Residential School de 1938 à 1942 où elle a terminé sa 6^e année. Elle est ensuite déménagée à Tuktoyaktuk, et elle a voyagé avec ses parents. Elle a de très bons souvenirs de son père, alors qu'elle se tenait debout avec lui au « nid de corbeau » pendant un voyage les amenant de l'océan Arctique à l'île Banks, ce qui prenait 14 heures. Ils sont allés à la rivière Anderson et Nullok où ils ont vécu et ont fait de la chasse et de la trappe. Elle se rappelle avec tendresse le temps où sa famille allait ensemble chasser pour faire des

provisions et s'assurer de survivre pendant les hivers dont la température avoisinait les -70 degrés. Ils confectionnaient leurs propres vêtements, dont des parkas, de mitaines, des mukluks et des chapeaux en se servant de peaux de caribou et de phoque.

Le 7 septembre 1947, Helen a épousé Willie Gruben à Tuktoyaktuk. Willie est le fils de Mary et John Gruben et il est né à Kittigazuit, T.N.-O. Helen et Willie ont élevé six enfants et ils ont adopté deux petits-enfants. Aujourd'hui, Helen a 25 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. Son mari est décédé en 2001.

Helen a commencé sa carrière en 1955 comme cuisinière à l'école de la localité et elle y a été employée jusqu'en 1970. De 1970 à 1982, elle a travaillé pour Polar Shelf Continental Shelf Project comme cuisinière. Elle a aussi été cuisinière pour des compagnies pétrolières dans la région de Tuk en 1983. En 1990, elle est retournée étudier et elle a reçu un diplôme de représentante en santé communautaire. Pendant sept ans, elle a exercé des fonctions de RSC à Tuktoyaktuk et elle s'est retirée en 1997.

Depuis 1960, Helen a pris une part active à l'Église anglicane comme membre des Women's Auxiliary et ectrice laïque. Elle continue de participer aux services religieux et souvent on lui demande de réciter une prière pour les malades ou à une fête communautaire. Elle lit la bible tous les jours.

Aujourd'hui, âgée de 79 ans, Helen continue à confectionner ses vêtements et à fabriquer ses mocassins. Elle aime la lecture, la télévision, faire de longues promenades à pied, des visites à ses amis, prendre un thé avec eux et aussi passer du temps avec sa famille. Helen siège actuellement au conseil d'administration du NWT Suicide Committee et de la Fondation autochtone de guérison.

Helen est la première femme autochtone à avoir été élue comme conseillère au conseil de la communauté Tuktoyaktuk en 1960.

Également, elle est la première à Tuktoyaktuk à qui on a recours s'il y a un décès, une famille en situation de crise ou dans le cas où on a besoin de soutien. Les gens s'appuient sur la foi solide qu'elle a en Dieu; elle leur dit « Priez et mettez tous vos espoirs en Dieu ».





Irene Lindsay



Irene Lindsay est une descendante du clan du loup et elle est originaire de la communauté Cree/Sioux de Wakaw, Saskatchewan. Dans sa jeunesse, Irene a résidé dans la réserve des Premières Nations One Arrow en Saskatchewan.

Elle est une Survivante du pensionnat St. Michael's à Duck Lake Saskatchewan. Comme jeune personne, elle a déménagé à Ottawa pour trouver de l'emploi, et plus tard faire des études en sciences infirmières.

Ses efforts personnels et professionnels l'ont continuellement amenée vers des activités visant l'enrichissement et la réalisation des aspirations des Autochtones et des communautés. Elle est particulièrement préoccupée par les défis uniques auxquels font face les femmes et les enfants autochtones, et elle est engagée, dévouée à faire tout ce qu'elle peut pour les aider. Un exemple de son engagement ressort de ses efforts pour établir un groupe appelé, The Wisdom Keepers (les Gardiennes de la sagesse), un cercle composé de grands-mères, parrainé par Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre (un centre d'aide pour femmes autochtones). Elle a également siégé au conseil des femmes de Minwaashin Lodge pendant quatre ans et elle a été membre du conseil d'administration de Aboriginal Men's Healing Lodge.

Irene est conférencière invitée; elle traite de la culture et des traditions autochtones, s'adressant surtout aux étudiants des universités et des écoles secondaires au

Canada. Intéressée à donner en retour à sa communauté, elle a finalement opté pour une carrière d'aidante, facilitant un cercle de Survivants des pensionnats, siégeant à des comités de collectes de fonds, produisant des documentaires vidéo sur la santé pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de santé autochtone, de même qu'en secondant des organisations dans la mise sur pied de programmes adaptés à la culture au profit de tous et toutes en conformité avec la culture et les traditions autochtones.

Irene Lindsay fait actuellement partie de l'équipe dynamique de Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre.

Danny Musqua



Monsieur Musqua est actuellement l'Aîné résident pour le programme Masters of Aboriginal Social Work à First Nations University of Canada (auparavant connu sous le nom de Saskatchewan Indian Federated College). Monsieur Musqua enseigne le programme de maîtrise, coordonne les camps culturels, offre des activités traditionnelles

telles que les cérémonies de suerie et seconde les thérapies individuelles à partir de thérapies traditionnelles. Monsieur Musqua détient un diplôme honorifique de l'Université de Saskatchewan où il a enseigné auparavant. Il est également conseiller de bande et est le récipiendaire du 'Prix du Citoyen de l'année' de la FSIN.



Georges Erasmus Président

Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), Canada.



Études : école secondaire, Yellowknife. Profession principale: président, Fondation autochtone de guérison, négociateur en chef, Decho première nation.

Affiliations : Secrétaire, Conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1971); organisateur et président du conseil, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1972); conseiller du président, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (1970–71); travailleur sur le terrain et directeur régional, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970–1973); directeur, Programme de développement communautaire, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (appelée par la suite la Nation dénée) (1973–1976); président, Fraternité des Indiens des T.N.-O./Nation dénée (1976–1983); président, Denendeh Development corporation (1983); élu vice-chef du nord, Assemblée des Premières nations (1983–1985); élu chef national, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada (1985); réélu chef national (1988–1991); coprésident, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa, Canada (1991–1996); président, Fondation autochtone de guérison, Ottawa, Canada (1998). Négociateur en chef, Decho Premières Nations.

Membre : Membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990).

Prix et distinctions : Représentant du Canada au sein de Indigenous Survival International (1983-1985); délégué du Canada aux conférences du Conseil mondial des peuples indigènes ((1984–1985); membre du conseil du Fonds mondial pour la nature (Canada) (1987-1990); membre (1987) et Officier (1999) de l'Ordre du Canada; membre du conseil d'administration du Monument canadien pour les droits de la personne (1987); membre du conseil, Energy Probe Research Foundation et Opération désarmement inc. (1988–1998); membre honoraire du

comité , International Youth for Peace (1988); membre du comité consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorats honoris causa en droit : Université Queen's (1989), Université de Toronto (1992), Université de Winnipeg (1992), Université York (1992), University de la Colombie-Britannique (1993), Université Dalhousie (1997), University de l'Alberta (1997); Prix d'excellence aux Autochtones pour services à la collectivité (1998); membre du conseil d'administration, Jour de la Terre (1990); membre du conseil d'administration, Tournée SAUVE (1990).

Ouvrages publiés : Coauteur de Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country , Summer Hill Publishers, 1990.

Richard Kistabish Vice-Président



Monsieur Kistabish est un Algonquin de la Première nation Abitibiwinni, Québec. Il parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin. Il est l'ancien président des services sociaux Minokin et il a œuvré dans le domaine social et de la santé aux

niveaux régional et provincial pendant de nombreuses années. Il a rempli les fonctions d'administrateur et de gestionnaire du comité de la santé, Kitcisakik, de chef de la Première nation Abitibiwinni et également de Grand chef du Conseil Algonquin du Québec pendant deux mandats. Il a publié des ouvrages sur la santé mentale et sur l'environnement. Il a dénoncé pendant des années les abus commis dans les pensionnats indiens. Son franc parler lui a permis d'ouvrir la voie à la dénonciation des injustices sociales.



Garnet Angeconeb Secrétaire



Monsieur Angeconeb est Anishinabe originaire de la Première nation du Lac Seul et maintenant il vit à Sioux Lookout. M. Angeconeb a fréquenté de 1963 à 1969 le Pelican Indian Residential School près de Sioux Lookout. En 1975, il a obtenu son diplôme de Queen Elizabeth High School à Sioux Lookout. En 1982, il a terminé ses études à l'University of Western Ontario en obtenant un diplôme en journalisme.

En 1985, Garnet a été élu au conseil de la municipalité de Sioux Lookout. C'est dans ce cadre-là qu'il a été la figure de proue de la fondation du comité de lutte contre le racisme de Sioux Lookout. Aujourd'hui, cette lutte contre le racisme continue ses efforts, ayant une dimension de plus à son mandat s'ouvrant sur la Sioux Lookout Coalition for Healing and Reconciliation. La composition de SLCHR est constituée d'anciens élèves de pensionnats de la localité, de membres du clergé et de citoyens intéressés. Le but principal que le SLCHR vise est de sensibiliser l'opinion et d'œuvrer pour le renouvellement des relations envenimées en raison des séquelles laissées par les pensionnats indiens. Garnet co-préside le SLCHR.

Riel Bellegarde



M. Riel Bellegarde est un membre fier du Traité Quatre et de la Première Nation Peepeekisis dans le sud de la Saskatchewan. Il est diplômé de l'University of New Hampshire, Whittmore School of Business and Economics, ayant obtenu un baccalauréat ès sciences en administration des affaires.

Riel a débuté sa carrière en travaillant pour la Première nation Peepeekisis et, par la suite, pour File Hills Qu'Appelle Tribal Council. Il est entré dans la fonction publique fédérale en 1994 et il s'est joint en 1997 aux Affaires indiennes et du Nord Canada. Il a

alors été nommé au groupe de la direction en 1999 et il a occupé de nombreux postes de direction, exerçant diverses fonctions, dont celle de directeur, District du Centre Nord; directeur, Développement économique; de directeur général régional associé intérimaire et de directeur général régional intérimaire. En mars 2003, il a été nommé à un poste de cadre supérieur, celui de directeur général régional, région de la Saskatchewan.

Riel est marié et il est père de trois enfants.

Rose-Marie Blair



Madame Blair est membre de la Première nation de White River, un clan du Corbeau, au Yukon. Elle est titulaire d'un diplôme en travail social et d'un baccalauréat en éducation de l'University of Regina. Elle a occupé plusieurs postes élus au Conseil des Premières Nations du Yukon.

Elle a aussi occupé le poste de chef communautaire de sa Première Nation. En sa qualité de vice-présidente aux programmes sociaux, elle a mis en oeuvre des initiatives pour lutter contre les séquelles des pensionnats affectant les Premières Nations du Yukon. Elle a joué un rôle clé dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur la santé des populations circumpolaires. Elle a aussi travaillé à titre de chercheuse affectée aux dispositions en matière d'autonomie gouvernementale dans le cadre des revendications territoriales au Yukon. Au fil des ans, elle a siégé à de nombreux conseils et comités, notamment l'Office des eaux du territoire du Yukon, le Bureau de direction du Collège du Yukon, le Comité de la formation de la Première Nation de White River et le Comité directeur de l'examen de la Loi sur l'éducation du Yukon. Elle est actuellement directrice/enseignante de l'école Kluane Lake. Elle est mère de deux enfants, Joleene et Curtis, et grandmère dévouée de Nantsana, Daniel, Nints'ia et Amy Rose. Survivante du couvent du Christ-Roi, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la génération suivante. La reconquête de ses traditions et le rétablissement de ses relations s'inscrivant dans des perspectives et des choix sains constituent actuellement son cheval de bataille dans son cheminement de guérison.



Dr. Marlyn A. Cook



Dre Cook est membre de la Première nation Grand Rapids au Manitoba. Diplômée de l'Université du Manitoba (Faculté de médecine), elle exerce actuellement la médecine familiale dans la région de la baie James où elle est médecin-chef et directrice du

Programme de guérison traditionnelle. Parmi les postes occupés précédemment, notons la coprésidence d'un groupe de travail des Premières Nations sur les services à l'enfant et à la famille (Winnipeg, Manitoba), consultante, Division des Services Médicaux (Winnipeg), examinatrice médicale pour la province du Manitoba, Université du Manitoba, Programme des enseignements traditionnels de la Faculté de médecine – Directrice d'études et assistante directrice des opérations cliniques au département des Services Médicaux, Santé Canada (Winnipeg).

Marlyn Cook a siégé à de nombreux comités et conseils d'administration, incluant le Comité directeur Swampy Cree AIDS, le conseil d'administration du Canada du Collège des médecins de famille, chapitre du Manitoba, le Comité aviseur du Centre de transition de Mino – Ayaawin, du Comité sur la mortalité périnatale de l'hôpital général de Thompson, le Comité pharmacie nationale et thérapeutiques (SSNA – Division Services médicaux) et du Comité directeur national pour des choix équilibrés et des opportunités en sciences et technologies pour Autochtones. Elle était également présidente du Comité de planification et membre du conseil d'administration du centre de santé à Mino-Ya-Win de Sioux Lookout. Dre Cook est membre du Collège des médecins de l'Ontario, membre du Comité sur l'utilisation de drogues chez les Premières Nations et Inuits, membre du Comité fédéral de pharmacie et de thérapeutique (ou pharmacothérapie) (DGSPNI) et le conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires.

Martha Flaherty



Mme Flaherty est née à Inukjuaq, Nunavik (anciennement Port Harrison, Québec) et elle réside à Almonte, Ontario avec sa famille. Elle est la présidente sortante de Pauktuutit Inuit Women's Association, et également membre de Inuit Tapirit Kanatami

(ITK). Grâce à sa longue expérience et formation, elle est une interprète et traductrice émérite – une des premières interprètes Inuktitut / anglais pour la télévision, film et radio, et une des rares canadiennes interprète/traductrice pour la Tunngavik Federation of Nunavut.

En tant que porte parole inlassable pour les femmes inuites, les enfants et les jeunes, elle a siégé comme membre du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, du comité de Economic Development for Canadian Aboriginal Women, de la Nunavut Implementation Commission on Gender Equality et membre de la délégation canadienne des représentants pour contrer le puissant lobby des groupes anti-fourrure d'Europe.

Mme Flaherty a étudié le journalisme et la photographie et elle a développé sa propre collection de photos du Nord. Elle est une des leaders inuits la plus respectée au Canada; elle a été inspirée par son grand père, Robert Flaherty, un cinéaste reconnu internationalement.

Cindy Gaudet



Madame Gaudet est une femme métisse de la Saskatchewan qui vit actuellement à Ottawa. Elle détient un baccalauréat ès arts, études générales et une maîtrise en études canadiennes. Le titre de sa thèse de recherche est Metis Women and Memory:

Learning to Live Beyond the Wounds of History. Elle consacre ses efforts au soutien de la reconquête du savoir autochtone, des enseignements autochtones, de même que du savoir-faire des femmes



Dan George



Dan George est président/directeur général de Four Directions Management Services Ltd. (1993), une organisation entièrement autochtone vouée au développement économique, social et communautaire. Cette

organisation se donne également pour but de répondre aux besoins des personnes, des organisations et des communautés, ainsi qu'à tous les paliers gouvernementaux de la Colombie-Britannique, du Canada et à l'étranger. La FDMS a établi un réseau très diversifié de consultants spécialisés en matière de négociation, de facilitation, de gestion stratégique et de communications. Il est un membre fier du clan Gilseyhu (Big Frog) des Wet'suwet'en de Hagwilget, C.-B. Il est marié depuis vingt-cinq ans avec son épouse Teresa. Ils ont deux filles, Amanda et Brittany, une petite-fille Kiana et un petit-fils Daniel.

Dernièrement, il a terminé sa maîtrise en administration – analyse et gestion des conflits à Royal Roads University. Il détient également le titre de facilitateur professionnel agréé par International Association of Facilitators [l'association internationale des facilitateurs].

Dr. Valerie Gideon is a member of the Mik'maq Nation of Gesgapegiag, Quebec, Canada. She currently holds the position of Regional Director for First Nations and Inuit Health, Ontario Region, Health Canada. From 2004-2007, she occupied the position of Senior Director of Health and Social Development at the Assembly of First Nations in Ottawa, Ontario. Dr. Gideon previously held the position of Director of the First Nations Centre at the National Aboriginal Health Organization. She was named Chair of the Aboriginal Peoples' Health Research Peer Review Committee of the Canadian Institutes of Health Research in 2004. She graduated from McGill University (Montreal) in 2000 with a Ph.D. (Dean's List) in Communications (dissertation pertaining to telehealth and citizen empowerment). She previously completed a Masters of Arts in 1996 at McGill. She is a founding member of the Canadian Society of Telehealth.

Valerie Gideon



Dr. Valerie Gideon is a member of the Mik'maq Nation of Gesgapegiag, Quebec, Canada. She currently holds the position of Regional Director for First Nations and Inuit Health, Ontario Region, Health Canada. From 2004-

2007, she occupied the position of Senior Director of Health and Social Development at the Assembly of First Nations in Ottawa, Ontario. Dr. Gideon previously held the position of Director of the First Nations Centre at the National Aboriginal Health Organization. She was named Chair of the Aboriginal Peoples' Health Research Peer Review Committee of the Canadian Institutes of Health Research in 2004. She graduated from McGill University (Montreal) in 2000 with a Ph.D. (Dean's List) in Communications (dissertation pertaining to telehealth and citizen empowerment). She previously completed a Masters of Arts in 1996 at McGill. She is a founding member of the Canadian Society of Telehealth.

Susan M. Hare



Madame Hare est une Ojibway de la Première nation de M'Chigeeng. Avocate de profession dans les domaines des droits des peuples autochtones (droits ancestraux) et des droits issus de traités, elle a collaboré au développement du programme

d'études intitulé Intensive Program in First Nations Lands, Resources and Governance de la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York. Elle a adjugé des règlements dans des causes d'abus impliquant des institutions, y compris dans des causes des pensionnats pour indiens, et elle trouve le temps de pratiquer le droit qui touche le bien-être des enfants autochtones et le droit criminel. Elle a été membre du Conseil de presse de l'Ontario et elle siège actuellement au Barreau du Haut-Canada (élue en 2007).



Murray Ironchild



Murray Ironchild is a former councillor and Chief of the Piapot First Nation in Saskatchewan. Currently working as a Cultural/Traditional Advisor with the All Nations' Healing Centre of the File Hills Qu'Appelle Tribal Council, Mr. Ironchild brings to the

Aboriginal Healing Foundation his interest and experience in traditional medicine and Aboriginal health.

Monica Ittusardjuat



Monica Ittusardjuat est une Survivante à tous les égards. Elle est née deux mois avant terme dans un campement d'hiver appelé Akkimaniq, dans un igloo au plus fort de l'hiver. Elle est allée à trois pensionnats : le premier à inlet Chesterfield, T.N.-O. (maintenant

le Nunavut), à Churchill, Manitoba, et à St Norbert, Manitoba.

Madame Ittusardjuat a enseigné à l'école primaire, secondaire et actuellement au Collège de l'Arctique, Nunavut. Elle détient une maîtrise. Présentement, elle est formatrice en langue et culture dans le cadre du Programme de formation des enseignants du Nunavut. Auparavant, elle s'était retirée de l'enseignement pendant plusieurs années pour œuvrer à titre de coordonnatrice du mieux-être au Nunavut Tunngavik Incorporated; c'est dans ce cadre qu'elle a présenté une demande de fonds à la Fondation autochtone de guérison pour mettre en œuvre une initiative de guérison à l'échelle du Nunavut, une proposition qui a été acceptée. Elle a également siégé à deux comités de la Commission du droit du Canada, l'un sur les abus commis dans les pensionnats et l'autre sur les mauvais traitements en établissements.

Madame Ittusardjuat est la grand-mère de vingt-cinq petits-enfants et l'arrière-grand-mère de deux arrière-petits-enfants. Elle a récemment renoué avec ses tradi-

tions inuites en confectionnant des vêtements en peau de caribou et de phoque, de même qu'en confectionnant des parkas et amauti d'un style plus contemporain. Également, elle a acquis une grande habileté dans l'art de la danse du tambour.

Elizebeth Hourie Palfrey Trésorier



Madame Palfrey est une grand-mère métisse, née en C.-B., qui vit actuellement au Manitoba. Au cours des trois dernières décennies, elle a vécu et travaillé au Nunavut.

Possédant une vaste expérience dans le développement

communautaire tant du secteur privé que du secteur publique, elle a œuvré à titre d'associée directrice et membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises privées.

Madame Palfrey siège en tant que présidente du conseil d'administration de Keewatin Regional Health depuis huit ans, consacrant tous ses efforts, en collaboration avec les autres membres du conseil, à la facilitation de l'accès des résidents de leurs communautés aux services de santé. Elle est membre de l'association des Territoires du Nord-Ouest, NWT Health Care Association, et aussi elle est membre du conseil d'administration de l'hôpital Churchill et du Winnipeg Regional Health Board. Elle a apporté une collaboration substantielle et bénévole à de nombreux autres groupes communautaires et conseils d'administration locaux et régionaux.

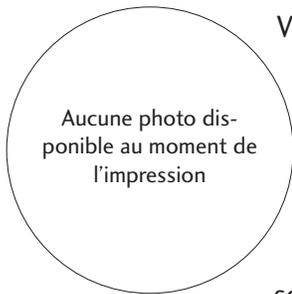
Elle a occupé le poste de directrice du Business Loan Fund et elle a été membre du conseil consultatif du ministère pour les questions touchant les entreprises et le développement économique. Elle a été présidente de l'Association de l'industrie du tourisme pendant bon nombre d'années et elle a participé activement à la promotion de l'aide au développement des entreprises et des possibilités d'emploi à titre de membre du conseil d'administration de la chambre de commerce régionale.

Madame Palfrey continue à se porter volontaire



dans la prestation de services à la collectivité et elle s'intéresse tout particulièrement aux initiatives offertes aux jeunes autochtones.

Violet Paul



Aucune photo disponible au moment de l'impression

Violet Paul a travaillé pour Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs pendant treize ans. Au cours de cette période, elle a participé aux négociations sur la gouvernance en matière de développement social et de réforme électorale, nouant des partenariats coopératifs avec les gouvernements provinciaux et fédéral. Elle a œuvré en tant que conseillère principale à l'Assemblée des Premières nations, auprès des chefs nationaux Phil Fontaine et Shawn Atleo, et elle a exercé un rôle déterminant dans la mise en application de la Convention de règlement liée aux pensionnats indiens. Actuellement, elle est conseillère principale auprès du chef du conseil de bande de Shubenacadie. Violet Paul a étudié en sciences politiques à Mount Saint Vincent University, détient une licence en droit de Dalhousie Law School; de plus, elle a terminé la formation de l'aide juridique pour la Nouvelle-Écosse et également les cours sur la planification stratégique, les négociations et la politique gouvernementale au Dalhousie University College of Continuing Education (Henson College).

Viola Robinson



Née à Amherst, Nouvelle-Écosse, Madame Robinson est une Micmaque. Elle a fréquenté la Micmac Indian Day School dans la réserve de Shubenacadie et la Sacred Heart academy de Methegan avant de terminer ses études au Nova Scotia and Maritime Business College de Halifax, Nouvelle-Écosse. Elle a passé sa vie à défendre les intérêts du peuple Micmac et à la défense des droits de la personne des membres des Premières Nations d'un

bout à l'autre du pays. Bien qu'elle soit connue surtout comme fondatrice du Native Council of Nova Scotia, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années, et du Conseil national des autochtones du Canada, elle compte aussi de nombreuses autres réalisations. En 1990, la Faculté de droit de l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Elle a siégé à la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle terminait ses études à la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle est actuellement conseillère principale micmaque et membre de l'équipe de négociation Mi'kmaq Rights Initiative. Bien qu'elle ne soit pas une survivante du régime des pensionnats, les membres de sa famille immédiate, dont son frère défunt, le sont.

Cindy Swanson



Madame Swanson est une enseignante métisse qui oeuvre au niveau élémentaire depuis 2000 pour le conseil scolaire publique d'Edmonton. Elle habite Edmonton où elle enseigne dans une école autochtone. Elle a été nommée membre provincial du Métis National Youth Advisory Council (conseil consultatif national des jeunes métis) (d'octobre 1995 à septembre 1998) et elle a travaillé à divers titres avec des collectivités de Métis et des Premières Nations dans des initiatives de jeunes et des organisations. Elle complète une maîtrise en intégration de la technologie en enseignement primaire à l'University of Alberta.

Navalik Helen Tologanak



Madame Tologanak est née à Cambridge Bay au Nunavut. Elle est également une Survivante du régime des pensionnats, ayant fréquenté l'école à Inuvik pendant 9 ans alors qu'elle logeait à Stringer Hall, une maison d'accueil anglicane pour les



jeunes. Elle a également fréquenté l'école secondaire à Yellowknife pendant deux ans, résidant à Akaitcho Hall. Par la suite, elle a quitté l'école pour retourner vivre avec ses parents à Cambridge Bay afin d'aider sa mère et ses neuf autres frères et soeurs. Dans sa communauté, elle a trouvé du travail auprès du bureau local de règlement et du gouvernement des T. N. – O., effectuant surtout des tâches de bureau. Depuis son retour à Cambridge Bay, Navalik s'est organisée pour réapprendre sa langue traditionnelle l'Innuinaqtun et reprendre ses relations avec sa parenté et créer des liens avec des personnes jusque là inconnues du fait de son séjour au pensionnat. Réapprendre l'Innuinaqtun lui a aussi permis de développer son talent pour l'écriture et de parler un dialecte de la région de Kitikmeot; elle rédige une rubrique depuis 1995 dans l'unique journal hebdomadaire des T. N.-O. / Nunavut le News North. Également très active en ce qui concerne les problèmes des Inuits, elle a fondé le groupe local de femmes à Cambridge Bay et elle a été membre du conseil d'administration de Pauktuutit - Inuit Women's Association of Canada pour la région de Kitikmeot et membre du Statut de la femme des T. N.-O. Mme Tologanak continue d'écrire en Innuinaqtun et en anglais pour ses lecteurs à travers le Canada du News North. Elle fait également du bénévolat dans sa communauté auprès des Aînés et des jeunes. Elle accepte aussi de travailler à contrat pour diverses organisations dans ses temps libres. Son but est de continuer à défendre les intérêts des Inuit et à les appuyer. Elle souhaite aussi en apprendre toujours davantage au sujet de son identité culturelle, notamment en faisant de la couture, ce que les femmes inuites ont préservé comme tradition, mais aussi comme activité permettant de faire connaître la culture et les traditions des Inuits par le biais de la mode, de faire ressortir toute la beauté de la culture et des traditions inuites. Navalik Helen Tologanak est mère de deux beaux enfants et a un petit-fils.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration composé de membres de Premières nations, des Métis et des Inuits assure la direction de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration administre les biens de la Fondation et assure la régie des opérations et des affaires internes; il est également responsable de l'établissement et de la surveillance des politiques (y compris, mais sans en exclure d'autres, les politiques d'investissement), ainsi que des normes et autres procédures. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et il est légalement responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

Objectifs principaux

- Établir et, si besoin est, réexaminer les politiques de la Fondation autochtone de guérison.
- Examiner/analyser et approuver les principales activités de planification organisationnelle
- Analyser et approuver les projets
- Superviser la gestion de la FADG confiée au directeur général
- Administrer les affaires internes du conseil d'administration conformément aux exigences juridiques et éthiques
- Créer un climat de confiance avec le public et diffuser une image d'efficacité auprès du public pour la FADG et ses travaux/ses réalisations
- Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en oeuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques.

Le bureau du directeur général assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration,
- gestion,
- ressources humaines,
- finances,
- communications.

Objectifs

- Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.



COMMUNICATIONS

Fonction

Le Service des communications est formé de quatre personnes : un directeur, un adjoint de direction, un agent des communications et un agent des relations publiques. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison auprès des Survivants, des Autochtones en général et du public canadien.

Le Service des communications est guidée dans ses travaux par une Stratégie intégrée des communications qui cerne les enjeux actuels et émergents associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation et qui établit les principes et directives pour le travail du service des communications.

Le Service des communications exerce un rôle de soutien auprès du personnel de la FADG et assume la responsabilité en matière de :

- publications ne faisant pas partie de la collection Recherche;
- site Web (<http://www.ahf.ca>);
- liaison avec les médias (entrevues, demandes présentées par les médias);
- présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones;
- promotions;
- sensibilisation ou information du public;
- correspondance et bases de données;
- traduction et rédaction;
- assistance aux projets financés en relation avec le travail des médias et les ressources d'information;
- voies de communications/télécommunications (communiqués, réseaux)
- renseignements généraux.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement, fournit des avis et conseils à la direction concernant les questions liées aux communications et facilite la

circulation de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de la FADG.

Objectif

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants, ainsi qu'au gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

Stratégie

Le Service des communications maintient le poste à temps plein d'un agent des relations publiques à plein temps dont les fonctions consistent à se déplacer pour participer à des rencontres, des conférences et autres événements dans le but de représenter la Fondation autochtone de guérison. Dans le cadre de l'exercice de son rôle de soutien, le Service des communications a aussi rédigé des exposés, des présentations et des documents complémentaires comme des notes de breffage adressées à des personnes, des collectivités, à des interlocuteurs gouvernementaux et universitaires.

Objectif

Améliorer la compréhension de la nature des sévices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté, informer le public au sujet de l'importance des initiatives de guérison.

Stratégie

Le Service des communications travaille en concertation étroite avec les agences médiatiques canadiennes en leur fournissant les ressources et en organisant les entrevues afin de faire mieux connaître toute la question liée au régime des pensionnats indiens et accroître la sensibilisation et la compréhension du public. Il y a eu au cours de la dernière année de nombreuses campagnes médiatiques d'information ou de sensibilisation de



l'opinion articulées autour du versement du Paiement d'expérience commune, de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et les travaux de la Commission de témoignage et réconciliation. Notre stratégie consiste à situer tous ces développements récents dans le contexte du traumatisme historique, de la guérison et de la réconciliation.

Résultats

Le message de la Fondation autochtone de guérison a rejoint un vaste auditoire ou public à l'échelle nationale. La prise de conscience au sujet des questions liées aux pensionnats indiens et des réalisations accomplies par les initiatives de guérison communautaire continue de progresser. Cependant, il reste beaucoup d'efforts à faire.

Objectif

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de documents, de la correspondance, des notes de breffage et de la rédaction de documents.

Stratégie

- Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur.

Résultats

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG, ainsi que de toutes les publications du Service des communications.

Objectif

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie les projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons. Nos bulletins d'information Healing Words (en anglais) et Le premier pas (en français), la publication la plus importante au Canada consacrée exclusivement à la guérison des effets des abus commis sous le régime des pensionnats indiens du Canada, continuent d'être unanimement appréciés et de recueillir des commentaires très positifs; ces bulletins d'information constituent l'une de nos publications les plus populaires.





Fonctions

Dirigé par le chef des opérations, le département des opérations comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration. Le département des opérations appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte dix-sept employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison s'élevant à 515 millions \$ (les 350 M \$ initial, 40 M \$ et 125 M \$ additionnels);
- de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.
- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

Objectifs stratégiques

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus pour l'obtention de financement. Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 515 M \$ et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

Stratégies

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au financement en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation.

Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi au moyen d'une ligne 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.

Objectifs et résultats particuliers

1. Augmenter les ententes de contribution pour les projets admissibles en raison du 125 M \$ additionnels et les fonds ont fourni par les entités catholiques.
2. Assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques.

Résultat : Huit évaluations sur place ont été réalisées. L'examen sur place permet d'évaluer la gouvernance/régie du projet, la prestation des programmes et les niveaux de performance en gestion financière.

3. Finaliser les dossiers des projets qui ne sont plus actifs, dont la fin de période se situe entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2006.

Résultat : Quatre-vingt-quinze pour cent des dossiers (35 sur 37) ont été fermés. Le reste des cinq pour cent sont en train d'être finalisés.

4. S'assurer que la FADG exerce une gestion financière saine, responsable.

Résultat : Pour la douzième année consécutive, la FADG a reçu un rapport du vérificateur sans réserve.

5. Renforcer la responsabilité financière interne et externe.

Résultat : La FADG a révisé et amélioré ses politiques et procédures internes.



6. Établir et mettre en application une stratégie organisationnelle de réduction progressive des activités.

Résultat : La FADG a revu sa stratégie de réduction progressive des activités pour l'adapter en fonction les fonds ont fourni par les entités catholiques.

7. Préparer le personnel par l'acquisition de connaissances et de compétences qui les aideront dans de prochains contextes organisationnels.

Résultat : Le personnel de la FADG ont amélioré leurs compétences concernant des activités de comptabilité informatisée, de rédaction et de présentation.

Perspectives

Le service des opérations s'efforce continuellement de rationaliser (ou de simplifier) un processus fondé sur une vision commune, sur la compassion et l'équité tout en s'assurant que les collectivités autochtones aient accès à des projets offrant des possibilités réelles de cheminer vers la guérison. Nous continuerons à fournir de l'information et du soutien au fur et à mesure que les bénéficiaires d'appui financier progressent de la planification à la réalisation et à la conclusion de leurs projets, répondant pendant toute la durée d'un projet aux besoins des Survivants et de leurs descendants.

Les objectifs des opérations pour l'année financière 2010-2011 ont été établis comme suit :

1. Continuer à exercer un contrôle suivi des douze centres de guérison en mettant l'accent sur un financement durable.
2. Conjuger les efforts pour numériser les dossiers de l'administration et des projets liés à la FADG.

3. Finaliser les dossiers des projets dont la fin de période se situe entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2006.

4. S'assurer que la FADG exerce une gestion financière saine, responsable.

5. Établir et mettre en application une stratégie organisationnelle de réduction progressive des activités.

7. Préparer le personnel par l'acquisition de connaissances et de compétences qui les aideront dans de prochains contextes organisationnels.



RECHERCHE

Fonction

La section de la Recherche comptait pour l'année 2008-2009 trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et deux employés contractuels (assistants à la recherche). La Recherche est responsable :

- de coordonner les efforts en matière d'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de mener des travaux de recherche et de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des documents d'Évaluation et de Recherche. Le programme et les activités de recherche de la Fondation autochtone de guérison portent principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribue à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

Objectifs

1. Contribuer pour plus d'efficacité à la conception ou au remaniement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.
2. Promouvoir une approche holistique de la guérison et identifier « des pratiques de guérison prometteuses » à même les projets communautaires.
3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Ouvrages réimprimés en 2008-2009 :

La FADG a réimprimé les rapports de recherche suivants en 2008-2009 :

- De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats
- Addictive Behaviours in Canada
- La guérison autochtone au Canada : Études sur la conception thérapeutique et la pratique
- Where are the Children: Healing the Legacy of Residential Schools (catalogue)
- Where are the Children: Healing the Legacy of Residential Schools (DVDs)
- Traumatisme historique et guérison autochtone
- Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones
- Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada

La section de la Recherche a distribué 3000 exemplaires d'études de recherche par l'entremise de la base de données de la Recherche et un minimum de 2000 exemplaires pendant des ateliers ou séances d'information, des conférences, des rencontres, ainsi que des distributions auprès de collèges, d'universités (pour des cours en particulier) et le grand public.

Publications

- Le Rapport Final de la FADG : Volume I - Un cheminement de guérison : Le rétablissement du mieux-être - Volume II - Mesurer les progrès : Évaluation des programmes - Volume III - Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones - Sommaires du Rapport Final – Sommaires du Rapport en Inuktitut
- Réponse, responsabilité et renouveau. Cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation.
- La guérison autochtone au Canada : Études sur la conception thérapeutique et la pratique
- Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire : le cercle se referme
- De la vérité à la réconciliation - Transformer l'héritage



des pensionnats

- Le suicide chez les Autochtones au Canada
- Comportements de dépendance chez les Autochtones au Canada
- Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada
- Bref compte-rendu du régime des pensionnats pour les Inuit du gouvernement fédéral du Canada
- Décolonisation et guérison: Expériences des peuples autochtones aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Groenland
- Les Guerriers-soignants: Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières nations
- Retisser nos liens: Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones
- La violence familiale chez les Autochtones au Canada
- Violence contre les Aînés au Canada
- Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats
- La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada
- Examen de l'incidence du VIH/sida au sein de la population autochtone au Canada période post-pensionnat
- Pensionnats, prisons et VIH/sida au sein de la population autochtone du Canada : à la recherche de liens d'interdépendance
- Traumatisme historique et guérison autochtone
- Syndrome d'alcoolisation foetale chez les peuples autochtones du Canada: Examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats
- Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats
- Rapport intérimaire: évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Cheminement et équilibre : deuxième rapport intérimaire d'évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Troisième rapport intérimaire d'évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Guide d'évaluation communautaire des initiatives financées par la Fondation autochtone de guérison

- Évaluation de la FADG - mise à jour
- Répertoire des pensionnats au Canada
- Répertoire des sources de financement pour des activités de guérison communautaires

En cours d'élaboration :

- Traditional Healing Practices;
- Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;
- Aboriginal Children in Care in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School;
- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Aboriginal Residential School Workers;
- Directory of Residential Schools in Canada (présentation finale);
- Common Experience Payment and Healing Projet de recherche

Objectif

Évaluer les retombées des projets financés par la FADG.

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

Résultats

Pour mener ses efforts, la section de la Recherche misera sur les connaissances acquises dans le cadre des trois rapports intérimaires d'évaluation (publiés en 2001, 2002 et 2003) et sur le rapport final de la Fondation autochtone de guérison en trois volumes (2006), de même que sur l'information recueillie des



données rapportées par les projets financés par la FADG.

Le volume I du rapport final de la FADG fait le résumé de la création de la FADG, de ses répercussions, réalisations et de son apport au mouvement de guérison, de même que des recommandations en fonction des besoins futurs liés à la démarche de guérison. Le volume II fait la synthèse des données que la FADG a recueillies par le biais de son processus d'évaluation, notamment trois enquêtes nationales, treize études de cas, sept groupes de discussion et mille deux cents questionnaires du participant. Le volume III présente un résumé des meilleures pratiques ou des pratiques de guérison prometteuses, mettant en lumière les leçons d'expérience dégagées par la FADG à partir de l'examen des dossiers, des enquêtes et d'une rencontre nationale. Des points sommaires du Rapport final de la FADG ont été publiés séparément en 2007.

Objectif

Contribuer à l'enrichissement du tronc commun des connaissances requises pour la conception/redéfinition ou remaniement d'une programmation efficace, pour la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de guérison communautaires

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

La FADG a publié à ce jour vingt-huit rapports ou articles comme documents de recherche et l'évaluation de la FADG : deux documents en 2001; quatre en 2002; huit en 2003. En plus de mener à terme la préparation du Rapport final de la FADG, la section de la Recherche a publié trois études en 2004-2005; trois en 2005-2006; deux en 2006-

2007; et trois en 2007-2008.

Résultats

Huit comptes rendus de recherche ou documents sont en cours de rédaction, notamment deux ouvrages manuscrits qui seront publiés en 2008 par University of Manitoba Press et un répertoire sur les pensionnats au Canada (Directory of Residential Schools in Canada [version finale]).

Objectif

Participer aux différents réseaux afin d'optimiser les ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Stratégie

La section de la Recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui font partie du mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel la Recherche s'est également associée pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir, la Recherche de la FADG continue d'accorder son soutien à la recherche et à la gestion et mise en valeur de l'exposition itinérante sur les pensionnats qui poursuit son parcours à travers le Canada, ainsi que le développement du site Web de l'exposition de la Fondation autochtone de l'espoir, Que sont les enfants devenus? (<http://www.wherethechildren.ca/fr/home.html>).

La Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche pertinente qui porte sur la guérison de l'héritage laissé par les abus physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. En 2007-2008, certaines de ces activités comprennent :

- La section de la Recherche a participé aux conférences/réunions suivantes :

- 1) Network for Aboriginal Mental Health Research, Annual Meeting;
- 2) Service correctionnel Canada :



programme national pour les délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) rassemblement d'automne — Groupe consultatif de recherche; 3) Service correctionnel Canada : Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (hommes autochtones) projet SRSA – Groupe d'experts; 4) Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada : Comité consultatif sur la santé mentale; 5) Comité international de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents; 6) Métis Nation Health Forum: Culture, Identity and History; 7) Centre de collaboration nationale de la santé autochtone : déterminants sociaux de la santé chez les Autochtones.; 8) Embrace Life Council Prevention Strategy Steering Committee; et 9) Comité de vérité et de réconciliation : processus de révision de la documentation de breffage.

- La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ sur une période de quatre ans offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche, dont le Models and Metaphors of Healing Project basé sur les projets financés par la FADG. La subvention du IRSC a été approuvée pour une cinquième année. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs ont mis au point un livre sur la santé mentale autochtone intitulé Healing Traditions qui sera publié par University of British Columbia Press en 2008. Le Dr Laurence Kirmayer et l'ancienne directrice de la Recherche de la FADG, Gail Guthrie Valaskakis, ont présenté une demande de subvention pour l'année 2007, un projet intitulé Network Environment for Aboriginal Health Research, qui a été approuvé.

Résultats

Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de nos investissements dans les projets de recherche et d'élargir nos initiatives de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

Objectif

Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats. Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrées aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à «... la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats... ».

Stratégie

La section de la Recherche a continué de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes au traitement des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette collection en expansion comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada, de la documentation en relation avec la conception et la mise en œuvre de pratiques de guérison; et des documents d'archives et de la documentation élaborés par les projets financés par la FADG. Depuis 2006, la Recherche met l'accent sur l'organisation et le catalogue des documents/de la documentation recueillis au cours des années précédentes.

Résultats

En 2007-2008, la FADG a centré les efforts sur l'officialisation et la normalisation de l'organisation et de la gestion de cette collection très spécialisée afin de mettre au point une bibliothèque documentaire de grand intérêt sur la question, de qualité professionnelle et faisant oeuvre durable. Elle sera renommée le Gail Guthrie Valaskakis Resource Centre and Reading Room/Centre deressources et salle de lecture Gail Guthrie Valaskakis en l'honneur de la première directrice de la Recherche de la Fondation qui est décédée en 2007.



Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 4000 documents. En plus de documents de recherche externes, le Centre de ressources abrite une collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées des projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photos ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.

Ces efforts seront officialisés par un plan de développement de la collection comprenant une stratégie d'acquisition, de même que des politiques et procédures formelles permettant d'orienter le fonctionnement du centre.

Ces efforts pour donner un caractère officiel et professionnel à la collection visent à faciliter l'éventuel transfert du centre à une organisation partenaire au moment où la FADG terminera son mandat. Ces efforts assureront une transition sans heurt, la disponibilité ininterrompue du matériel/des documents, de même qu'elle contribuera à laisser un témoignage durable de la contribution apportée par la FADG et par Dre Guthrie Valaskakis.



États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2011



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation autochtone de guérison

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation autochtone de guérison, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 30 juin 2011

Ottawa (Canada)

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

Au 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

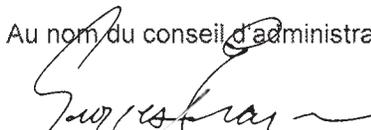
| | 2011 | 2010 |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 162 617 \$ | 233 526 \$ |
| Débiteurs | 166 372 | 54 274 |
| Intérêts à recevoir | 182 613 | 289 275 |
| Charges payées d'avance | 84 872 | 77 978 |
| | <u>596 474</u> | <u>655 053</u> |
| Immobilisations (note 3) | 264 926 | 355 175 |
| Placements (note 4) | 34 843 160 | 40 571 878 |
| | <u>35 704 560 \$</u> | <u>41 582 106 \$</u> |

Passif et apports reportés

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 748 673 \$ | 2 372 027 \$ |
| Apports reportés | | |
| Apports en capital reportés | 264 926 | 355 175 |
| Subvention reportée | 34 690 961 | 38 854 904 |
| | <u>34 955 887</u> | <u>39 210 079</u> |
| Engagements locatifs et garanties (note 5) | | |
| Engagements liés à des projets (tableau) | | |
| | <u>35 704 560 \$</u> | <u>41 582 106 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


_____, président


_____, trésorier

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits | | |
| Subvention | 16 140 970 \$ | 45 192 742 \$ |
| Résolution des questions des pensionnats indiens Canada – recherche | 93 130 | 159 814 |
| Placement (note 4 b)) | 314 620 | 506 451 |
| Amortissement des apports en capital reportés | 113 222 | 128 776 |
| Autres produits | 47 550 | 39 618 |
| | <u>16 709 492</u> | <u>46 027 401</u> |
| Charges | | |
| Projet | | |
| Financement de projets (tableau) | 11 348 665 | 40 002 098 |
| Administration | | |
| Frais généraux (note 6) | 4 051 709 | 4 451 088 |
| Recherche | 615 090 | 908 296 |
| Régie | 336 236 | 336 419 |
| Communications et promotion | 121 522 | 106 584 |
| Amortissement des immobilisations | 113 222 | 128 776 |
| Mesure du rendement | 38 959 | 94 140 |
| Charges du programme | 82 185 | – |
| Perte à la cession d'immobilisations | 1 904 | – |
| | <u>5 360 827</u> | <u>6 025 303</u> |
| | <u>16 709 492</u> | <u>46 027 401</u> |
| Excédent des produits sur les charges | <u>– \$</u> | <u>– \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| | Apports en capital reportés | Subvention reportée | 2011 Total | 2010 Total |
|--|-----------------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| Solde, au début de l'exercice | 355 175 \$ | 38 854 904 \$ | 39 210 079 \$ | 84 531 597 \$ |
| Constatés à titre de produits | – | (16 140 970) | 16 140 970 | (45 192 742) |
| Acquisition d'immobilisations | 24 877 | (24 877) | – | – |
| Subvention reçue | – | 12 000 000 | 12 000 000 | – |
| Perte à la cession d'immobilisations | (1 904) | 1 904 | – | – |
| Amortissement des apports en capital reportés | (113 222) | – | (113 222) | (128 776) |
| Solde, à la fin de l'exercice | 264 926 \$ | 34 690 961 \$ | 34 955 887 \$ | 39 210 079 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes : | | |
| Fonctionnement | | |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 113 222 \$ | 128 776 \$ |
| Amortissement des apports en capital reportés | (113 222) | (128 776) |
| Perte à la cession d'immobilisations | 1 904 | — |
| Gain réalisé à la vente de placements | (11 546) | (258) |
| Variation du montant cumulé des gains non réalisés sur les placements | 370 928 | 1 010 017 |
| Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement | | |
| Diminution (augmentation) des débiteurs | (112 098) | 28 043 |
| Diminution des intérêts à recevoir | 106 662 | 106 434 |
| Augmentation des charges payées d'avance | (6 894) | (991) |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer | (1 623 354) | 1 212 114 |
| | (1 274 398) | 2 355 359 |
| Investissement | | |
| Achat de placements | (12 000 000) | (89 017 488) |
| Vente de placements | 17 369 336 | 131 895 090 |
| Acquisition d'immobilisations | (24 877) | (84 687) |
| | 5 344 459 | 42 792 915 |
| Financement | | |
| Augmentation des apports en capital reportés | 22 973 | 84 687 |
| Diminution de la subvention reportée | (4 163 943) | (45 277 429) |
| | (4 140 970) | (45 192 742) |
| Diminution de l'encaisse | (70 909) | (44 468) |
| Encaisse, au début de l'exercice | 233 526 | 277 994 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 162 617 \$ | 233 526 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le « Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels devaient être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2009.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice 2006. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 31 mars 2008 et les débours réels devaient être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

En 2008, le gouvernement du Canada a versé à la Fondation le montant de 125 000 000 \$ conformément à l'accord de contribution. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la Convention de financement, laquelle exigeait de la Fondation, dans la mesure du possible, qu'elle engage la subvention au plus tard le 31 mars 2009, et, dans la mesure du possible, qu'elle la verse au plus tard le 31 mars 2012. La Fondation doit continuer de tout mettre en œuvre jusqu'à ce que les conditions suivantes soient réunies :

- a) la Fondation ne possède plus de fonds;
- b) les bénéficiaires admissibles auront rendu compte de tous les fonds reçus de la Fondation à la satisfaction de celle-ci;
- c) la Fondation aura rempli toutes ses obligations en vertu de la Convention de financement.

Dans l'exercice 2011, le diocèse catholique du Canada a effectué un paiement à la Fondation de 12 000 000 \$. La Fondation est utiliser ce financement pour offrir des subventions en conformité avec son mandat.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les principales conventions comptables suivantes.

a) Mode de présentation

La Fondation applique la méthode du report dans la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés au titre des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés au titre des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

| Actif | Durée de vie utile |
|-------------------------|--------------------|
| Mobilier et matériel | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable à des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable d'un actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une perte de valeur égale à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est inscrite.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers

i) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur. Les revenus de placements réalisés et les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont constatés à l'état des résultats. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de placements sont passés en charges.

ii) Autres instruments financiers

La Fondation a classé les montants et les intérêts à recevoir au titre des prêts et des débiteurs, et les créditeurs et charges à payer au titre des autres passifs.

Au moment de leur comptabilisation initiale, ces actifs et passifs financiers sont constatés à leur juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

f) Charges

À l'état des résultats, la Fondation présente ses charges par fonction, à l'exception de l'amortissement des immobilisations.

Les charges sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et ventilées selon la fonction à laquelle elles se rapportent directement. La Fondation ne ventile pas les charges entre les fonctions après leur constatation initiale.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2011

3. Immobilisations

| | Coût | Amortissement cumulé | 2011 Valeur comptable nette | 2010 Valeur comptable nette |
|-------------------------|--------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Mobilier et matériel | 743 615 \$ | 580 212 \$ | 163 403 \$ | 185 391 \$ |
| Matériel informatique | 669 911 | 620 987 | 48 924 | 109 550 |
| Améliorations locatives | 205 187 | 152 588 | 52 599 | 60 234 |
| | 1 618 713 \$ | 1 353 787 \$ | 264 926 \$ | 355 175 \$ |

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2010 s'élevaient respectivement à 1 652 308 \$ et 1 297 133 \$. Au cours de l'année, la Fondation a aliéné des immobilisations dont le prix coûtant était de 58 472 \$ et l'amortissement cumulé de 56 568 \$ résultant en une perte sur cession d'immobilisations de 1 904 \$.

4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement et à l'administration de projets. Le coût et la valeur marchande des placements sont les suivants :

| | 2011 Coût | 2011 Valeur marchande | 2010 Coût | 2010 Valeur marchande |
|---|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| Quasi-espèces | | | | |
| Gouvernement | | | | |
| fédéral | 21 857 288 \$ | 21 857 288 \$ | 14 669 095 \$ | 14 669 095 \$ |
| Sociétés | 4 378 023 | 4 378 023 | 3 050 267 | 3 050 267 |
| | 26 235 311 | 26 235 311 | 17 719 362 | 17 719 362 |
| Obligations, coupons et obligations résiduelles | | | | |
| Gouvernement | | | | |
| fédéral | 8 560 573 | 8 607 849 | 18 429 832 | 18 765 232 |
| Sociétés | — | — | 4 004 480 | 4 087 284 |
| | 8 560 573 | 8 607 849 | 22 434 312 | 22 852 516 |
| | 34 795 884 \$ | 34 843 160 \$ | 40 153 674 \$ | 40 571 878 \$ |

ABORIGINAL HEALING FOUNDATION

Notes to Financial Statements, page 5

Year ended March 31, 2011

4. Investments (continued):

(b) Investment revenue is comprised of:

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Interest | \$ 674,002 | \$ 1,516,210 |
| Realized gains on sale of investments | 11,546 | 258 |
| Change in cumulative unrealized gains on investments | (370,928) | (1,010,017) |
| | <u>\$ 314,620</u> | <u>\$ 506,451</u> |

5. Lease commitments and guarantees:

(a) Lease commitments:

The Foundation has committed to make the following future minimum payments by fiscal year under various equipment operating and premises rental leases:

| | |
|-----------|-------------------|
| 2011/2012 | \$ 426,719 |
| 2012/2013 | 205,846 |
| | <u>\$ 632,565</u> |

(b) Guarantees:

In the normal course of business, the Foundation has entered into lease agreements for premises and equipment. It is common in such commercial lease transactions for the Foundation as the lessee, to agree to indemnify the lessor for liabilities that may arise from the use of the leased assets. The maximum amount potentially payable under the foregoing indemnities cannot be reasonably estimated. The Foundation has liability insurance that relates to the indemnifications described above.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Engagements locatifs et garanties (suite)

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location visant des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations commerciales que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant découler de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal éventuellement exigible aux termes des indemnités susmentionnées ne peut pas être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnisations décrites ci-dessus.

6. Frais généraux

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires | 2 586 538 \$ | 2 973 572 \$ |
| Loyer | 386 931 | 399 734 |
| Bureaux | 196 049 | 233 093 |
| Entretien des systèmes informatiques | 152 385 | 169 102 |
| Déplacements | 219 914 | 214 437 |
| Honoraires professionnels | 165 763 | 110 018 |
| Formation | 151 029 | 114 841 |
| Frais de placement | 66 961 | 102 977 |
| Assurances | 26 722 | 26 573 |
| Location de matériel | 41 303 | 48 419 |
| Traduction | 10 564 | 18 704 |
| Autres | 47 550 | 39 618 |
| | 4 051 709 \$ | 4 451 088 \$ |

7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la fondation Espoir des générations (l'« organisme de bienfaisance »), qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'organisme de bienfaisance est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles en lien avec le réseau des pensionnats.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 7

Exercice terminé le 31 mars 2011

7. Opérations entre apparentés (suite)

Les actifs, passifs, produits et charges de l'organisme de bienfaisance sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

| | 2011 | 2010 |
|---|------------|------------|
| Actif | 316 337 \$ | 303 118 \$ |
| Passif et actifs nets | | |
| Passif | | |
| À payer à la Fondation autochtone de guérison | 13 146 \$ | 13 184 \$ |
| Autres passifs | 225 486 | 236 685 |
| | 238 632 | 249 869 |
| Actifs nets | 77 705 | 53 249 |
| | 316 337 \$ | 303 118 \$ |
| Produits | 689 172 \$ | 974 419 \$ |
| Charges | 664 716 | 965 943 |
| Excédent des produits sur les charges | 24 456 \$ | 8 476 \$ |

La Fondation fournit des services de paie sans frais au coût de 18 590 \$ (14 269 en 2010), et elle a sous-loué des locaux à bureaux à l'organisme de bienfaisance au coût de 19 178 \$ (15 251 \$ en 2010) pour l'exercice, ce qui inclut les charges d'exploitation.

La Fondation tient un tournoi de golf annuel au nom de l'organisme de bienfaisance et lui en remet le produit net. Au cours du présent exercice, la Fondation a remis à l'organisme de bienfaisance le montant de 15 488 \$ (16 767 \$ en 2010) correspondant au produit net du tournoi de golf. Ce montant est inclus dans les autres charges (note 6).

8. Informations à fournir concernant le capital

La Fondation estime que son capital se compose d'apports en capital reportés et d'une subvention reportée. Pour ce qui est du capital, la Fondation a pour objectif général de financer les immobilisations, les projets futurs et les activités courantes. La Fondation n'est assujettie à aucune autre exigence externe en matière de capital et son approche de gestion du capital demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 8

Exercice terminé le 31 mars 2011

9. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 4.

La Fondation estime ne courir aucun risque important de taux d'intérêt, de crédit ou de change relativement à ses instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt de la Fondation découle de ses placements dans des quasi-espèces et des obligations.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2010 ont été reclassés pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice 2011.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets

Exercice terminé le 31 mars 2011

| | Engagements cumulatifs liés aux projets - solde d'ouverture | Engagements liés aux projets - exercice écoulé (montant net) | Engagements cumulatifs liés aux projets - solde de clôture | Dépenses cumulatives liées aux projets - solde d'ouverture | Dépenses liées aux projets - exercice écoulé | Dépenses cumulatives liées aux projets - solde de clôture | Montant résiduel des engagements liés aux projets |
|------------------|---|--|--|--|---|---|---|
| Projets généraux | 523 025 738 \$ | (1 489 420) \$ | 521 536 318 \$ | 501 039 772 \$ | 11 348 665 \$ | 512 388 437 \$ | 9 147 881 \$ |

État de la rémunération*

Afférent à l'article 11.05 (i) de l'Accord de financement établi entre le gouvernement du Canada et la Fondation autochtone de guérison, ce qui suit représente les employés, les membres du conseil d'administration et les contractants dont la rémunération est de 75 000 \$ et plus.

Employés

| Poste | Équivalent à la fonction publique |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Directeur général | EX-05 |
| Administrateur en chef des opérations | EX-03 |
| Directeur, Recherche | EX -01 |
| Directeur, Communications | EX -01 |
| Contrôleur | FI-04 |
| Chef, Opérations | PM-06 |
| Chef, Ressources humaines | PE-06 |
| Secrétaire général | AS-06 |

L'offre globale de rémunération pour le directeur général a été établie et recommandée par un consultant indépendant en matière de fixation de la rémunération et approuvée par le conseil d'administration. Un examen de la rémunération du directeur général est effectué tous les trois ans. Quant à toute autre rémunération offerte au personnel, elle repose sur deux examens généraux menés par des consultants externes, dont les examens faits respectivement par Hay Group and Peralman Iddon Associates Inc. en 2000 et 2006. Les salaires de la FADG correspondent aux salaires attribués aux fonctionnaires fédéraux effectuant des fonctions et tâches similaires. Remarque : Pour ce qui est de l'exercice 2008-2009, les gestionnaires occupant un poste de cadre supérieur ont accepté de bon gré des augmentations de salaires plafonnées à 1,5 %, ce qui est compatible avec le secteur public.

Les postes de la FADG ne remplissent pas les conditions pour les régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique. Pour cette raison, il a été alloué au personnel un régime équivalent, budgété à 18 pour cent du salaire de base pour accorder le régime d'avantages sociaux et un paiement tenant lieu de pension.

D'autres provisions pour des avantages sont prévues pour la santé, guérison et conditionnement physique.

Contractants

La Fondation autochtone de guérison a deux (2) contractants recevant des paiements dépassant 75 000 \$. Informici Information Services dispensent des services informatiques et techniques à la FADG. Le deuxième contractant, Sara Fryer, fournit des services de recherche.

Membres du conseil d'administration

Faisant fonction de président et président du conseil d'administration, le président est rémunéré jusqu'à un maximum de 75 000 \$, conformément à la politique approuvée du conseil d'administration.

* Cet état de rémunération ne fait pas partie des états financiers vérifiés de la Fondation autochtone de guérison.



Le 27 mars 2011
Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veillez agréer mes cordiales salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Sanders".

Graham E. Sanders
President

12 Wanless Crescent Toronto Ontario Canada M4N 3B7
(647) 299-4001 wolfcrestcap@rogers.com



Fondation autochtone de guérison | 75, rue Albert, pièce 801 | Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441 | Sans Frais: (888) 725-8886 | Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca | Site internet: www.ahf.ca